

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 24	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 12	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	----------------	----------------

Date de convocation : 9 juin 2015

Vote(s) pour : 24
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 15 juin 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-06-15-BD-16 :

ZAC du Pôle Santé-Innovation de Mercy : agrément de Metz Métropole en vue de la cession d'assiette foncière portant sur la parcelle 1.2.

Rapporteur : Monsieur Richard LIOGER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le traité de concession d'aménagement relatif à l'aménagement de la ZAC du Pôle Santé Innovation de Mercy signé en date du 20 février 2012 et ses avenants,
VU l'article 12.2 dudit traité stipulant qu'à l'occasion d'une cession d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, par la SAREMM, celle-ci notifie à Metz Métropole, en vue de recueillir son agrément, les noms et qualités des attributaires, ainsi que le prix et les modalités de paiement,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de céder la parcelle 1.2 au Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville afin de lui permettre d'aménager le parking, actuellement provisoire, en parking définitif pour les besoins de son personnel,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de régulariser ce dossier,
VU les modalités de cession de la parcelle 1.2 suivantes :

Maître d'ouvrage

- Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville

Parcelle et droits à construire

- Parcelle 1.2 : 4 890,10 m²
- Aucun droit à construire ne se rattache à cette parcelle qui devient ainsi inconstructible jusqu'à la suppression de la ZAC

Montant de la cession

- Le montant prévisionnel de la cession, s'établit à 97 802 € HT, TVA sur marge en sus, sur la base du prix de 20 € HT/m² de terrain.

Modalités de paiement

- Le solde du prix de vente est payable à la signature des actes authentiques de vente.

AGREE les modalités de cession de la parcelle 1.2, située sur la Commune de Peltre, au profit du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, en vue de l'implantation d'un parking définitif,

DECIDE que la délivrance de tout mètre carré de droit à construire donnera lieu à un paiement complémentaire au montant précité, et sera soumis à la demande d'un nouvel agrément. Cet agrément fixera notamment le montant de la cession et ses modalités.

Pour extrait conforme
Metz, le 16 juin 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL

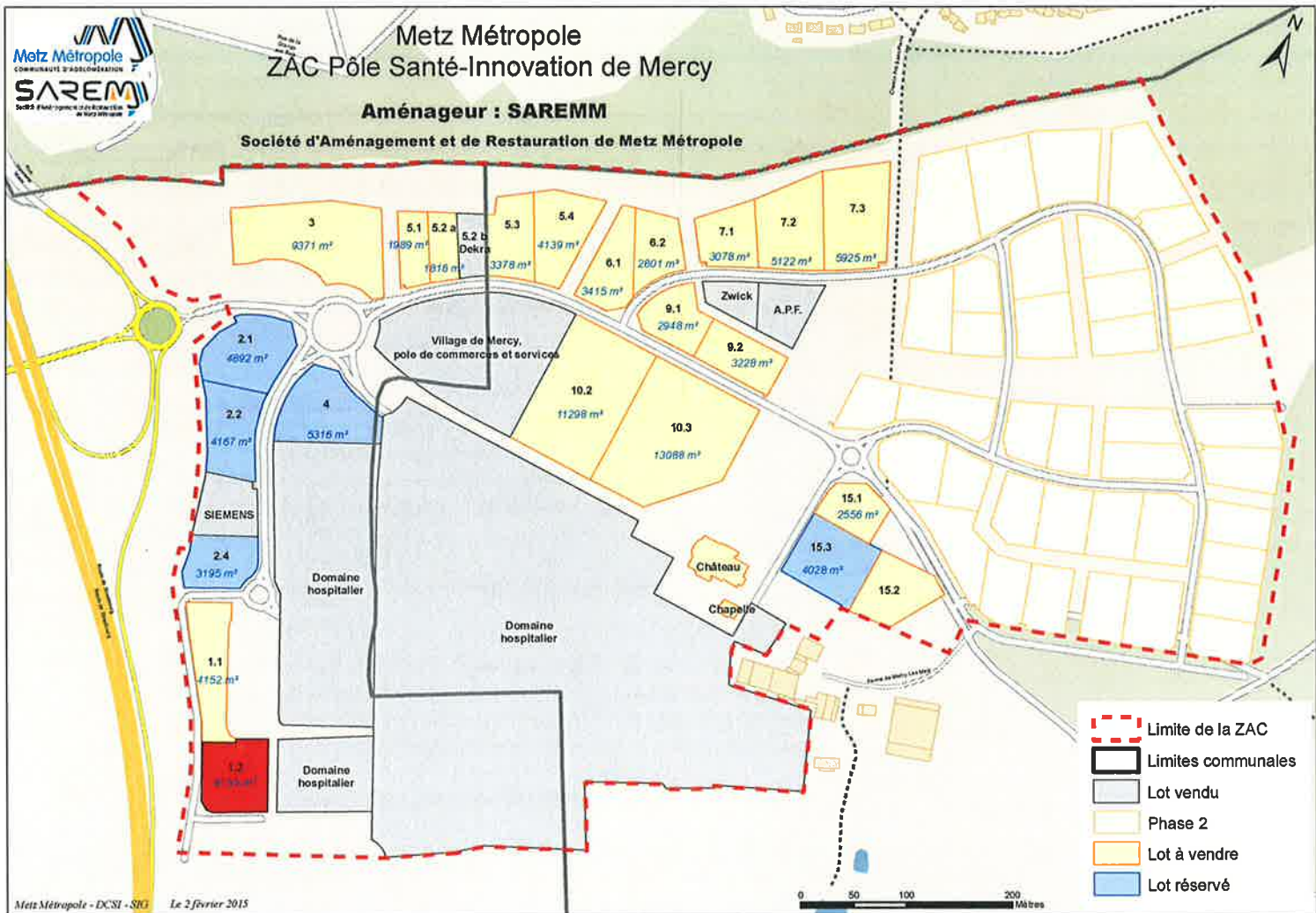


Metz Métropole

ZAC Pôle Santé-Innovation de Mercy

Aménageur : SAREMM

Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Designation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 15 juin 2015.</i>		Contrôle de légalité
Point 9 – Agenda d'Accessibilité Programmée pour les bâtiments de MM.	1	
<i>Annexe</i> : Dossier des équipements concernés.	1	
Point 10 – Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée du réseau de transports urbains de MM.	1	
<i>Annexe</i> : Synthèse.	1	
Point 11 – Tarifs dans les transports en commun à compter du 1 ^{er} juillet 2015.	1	
<i>Annexe</i> : Grille tarifaire.	1	
<i>Annexe</i> : Tableau récapitulatif des nouvelles offres de location de vélos et des offres combinées bus/vélo.	1	
Point 12 – Dépôt de la marque "#signcop21".	1	
Point 13 – Engagement dans une démarche d'évaluation et de labellisation Cit'ergie.	1	
Point 14 – Adhésion au CEPRI.	1	
<i>Annexe</i> : Statuts.	1	
Point 15 – Adhésion à l'association European France : modification du montant financier de la cotisation.	1	
Point 16 – ZAC de Mercy : agrément de MM en vue de la cession d'assiette foncière portant sur la parcelle 1.2.	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Point 17 -- ZAC de Mercy : agrément de MM en vue de la cession d'assiette foncière portant sur la parcelle 2.1.	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Point 18 – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre : agrément de MM concernant les modalités de cession d'une partie de l'ilot A0.	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Point 19 – Attribution d'une subvention pour 2015 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre MM et le Club VIATIS.	1	
<i>Annexe</i> : Convention.	1	
Nombre total des actes transmis : 11 délibérations dont 8 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 18 juin 2015
Pour le Président
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL